



AVIS AU CONSEIL N° 10-01

Objet : Table ronde sur les priorités de la CCE pour 2010 et les années suivantes

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord[, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT présidé à Los Cabos, au Mexique, une table ronde sur les nouvelles priorités définies par le Conseil des ministres de la CCE en juin dernier, incluant des séances auxquelles ont participé des spécialistes invités du Canada, du Mexique et des États-Unis, de même que des membres du public, via une diffusion en direct sur le Web;

SOUMETS les observations et commentaires suivants à l'attention du Conseil :

Collectivités et écosystèmes en santé

Les « services écologiques » s'entendent des avantages qui découlent de l'exploitation d'écosystèmes en santé qui sont nécessaires à la vie et en déterminent la qualité. La dégradation des écosystèmes mène à la dégradation de la qualité de vie des collectivités et de la santé humaine. Par exemple, un sol dégradé est moins productif et peut être exposé à l'érosion par le vent, ce qui peut entraîner une augmentation de l'incidence de maladies respiratoires. Par ailleurs, la pollution de l'air, du sol et de l'eau nuit à la biodiversité et à la santé humaine.

Les services écologiques comprennent les suivants : création d'un équilibre des gaz atmosphériques; modération des macro et microclimats; atténuation des inondations et des sécheresses; détoxification et décomposition des déchets; génération et renouvellement des sols et fertilité des sols; pollinisation des cultures agricoles et de la végétation naturelle; lutte contre les ravageurs et les maladies; dissémination des graines; disponibilité des éléments nutritifs; captage, acheminement et purification de l'eau; maintien de niveaux sains de biodiversité; beauté des paysages et autres caractéristiques naturelles ayant une valeur éthique et culturelle.

Le CCPM appuie fermement le Conseil dans ses efforts pour faire de l'établissement de collectivités et d'écosystèmes sains une priorité, et fait donc les recommandations suivantes à la CCE :

- Mettre sur pied un comité chargé de cibler les écosystèmes nord-américains importants en raison des services écologiques qu'ils fournissent, et de recommander des façons de protéger la santé de ces écosystèmes et de rétablir la qualité des services tout en soutenant le libre-échange en Amérique du Nord;
- Évaluer l'impact qu'ont sur les collectivités nord-américaines les écosystèmes endommagés et le déclin des services écologiques, et promouvoir les marchés de services écosystémiques générés par des écosystèmes en santé;
- Évaluer des façons d'obtenir la participation des collectivités, définir des politiques économiques davantage axées sur la protection de l'environnement et le développement durable des collectivités.

Changements climatiques – Économie à faibles émissions de carbone

Compte tenu des impacts de plus en plus marqués des changements climatiques sur l'Amérique du Nord et le reste du monde, le CCPM recommande à la CCE d'aider les Parties à l'ALÉNA à définir des mécanismes qui favoriseront la création d'une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle du continent. Pour ce faire, le CCPM recommande à la CCE :

- De participer à l'harmonisation des politiques et normes nord-américaines sur le rendement énergétique et la réduction des émissions de GES, surtout le méthane, les particules de carbone et autres équivalents du CO₂, ce qui pourrait procurer d'importants avantages énergétiques et économiques, et être plus efficace que la seule réduction des émissions de CO₂ sur le plan environnemental;
- D'établir dès que possible une définition commune à l'ensemble du continent des termes « énergie propre » et « énergie renouvelable »;
- De formuler des recommandations en vue d'améliorer le rendement énergétique et les normes sur le carburant propre, afin de réduire les émissions des véhicules automobiles; de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et d'améliorer le rendement énergétique des secteurs industriel et résidentiel;
- De cibler et d'évaluer les stratégies de financement à long terme de mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation, comme les initiatives de la Banque nord-américaine de développement (NADB), les marchés du carbone, les taxes sur le carbone et le « fonds vert » de Copenhague, lorsqu'ils auront été établis; dans le respect des programmes économiques, environnementaux, sociaux et législatifs des trois pays pour promouvoir ces stratégies;

- D'encourager le renforcement des capacités dans le cadre des programmes relatifs aux changements climatiques en sollicitant la participation de tous les ordres de gouvernement, de l'industrie, des secteurs privé et universitaire, et du public à la planification des systèmes de l'avenir — transports, eau, énergie, foresterie, agriculture, entreprises/commerces locaux, édifices et infrastructure publics, et d'étudier des façons de minimiser les effets sur la population de l'Amérique du Nord de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Écologisation de l'économie de l'Amérique du Nord

Les membres du CCPM estiment que la communauté nord-américaine doit tendre vers une économie qui repose sur l'énergie propre et la réduction des GES, tout en favorisant la croissance économique. Pour y parvenir, le CCPM recommande les mesures suivantes à la CCE :

- Établir un programme d'écoétiquetage uniforme pour les trois pays relativement à la consommation énergétique des principaux produits de consommation et, donc, à leur empreinte carbone, par exemple les appareils électroménagers énergivores; ce programme pourrait s'inspirer des étiquettes existantes sur la consommation énergétique ou servir de complément;
- Instaurer un système nord-américain de certification des biocarburants. Décourager la pratique actuelle qui consiste à expédier au Mexique de vieux produits énergivores du Canada et des États-Unis.

Le CCPM propose un calendrier d'au plus cinq (5) ans pour la mise en œuvre de ces recommandations dans un contexte de coopération trilatérale. Le CCPM pourra formuler d'autres recommandations précises à cet égard.

**Approuvé par les membres du CCPM
15 février 2010**

